

CONSEIL GÉNÉRAL DE SEINE-ET-MARNE

Séance du vendredi 28 mai 2010

DÉLIBÉRATION N° CG-2010/05/28-4/03

Commission n° 4 - Solidarités, Santé Publique et Logement
Rapporteur : QUERCI Danièle

Commission n° 7 - Finances
Rapporteur : CALVET Jean

OBJET : Constitution d'un groupement de commande entre l'État et le Département pour l'appui à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016.

En Seine-et-Marne, le schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage, élaboré sous la co-présidence du Préfet et du Président du Conseil général a été approuvé le 6 février 2003. La loi du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage prévoit de mettre en révision le schéma au cours des six années suivant sa publication. L'État et le Département ont donc lancé la procédure de révision du schéma lors de la commission consultative des gens du voyage du 12 décembre 2008, au cours de laquelle il a été décidé de prendre l'appui d'un prestataire pour accompagner cette démarche et réaliser les études nécessaires.

Au terme de la procédure de révision, l'objectif est de disposer d'une évaluation du précédent schéma et de sa mise en œuvre, d'un diagnostic des besoins, de la situation actuelle et d'un nouveau schéma pour les six années à venir.

Il convient ainsi d'adopter le projet de convention constitutive de groupement de commande pour appui à l'élaboration du schéma départemental d'accueil et d'habitat des gens du voyage 2010-2016 de Seine-et-Marne et le cahier des charges qui lui est associé.

LE CONSEIL GÉNÉRAL,

VU le Code général des Collectivités territoriales,

VU la loi n° 2000-614 en date du 5 juillet 2000, relative à l'accueil et à l'habitat des gens du voyage,

VU la délibération n° 7/01 du Conseil général en date du 1^{er} février 2010, approuvant le budget primitif du Département pour l'année 2010,

VU le rapport du Président du Conseil général,

VU l'avis des Commissions précitées,

Après en avoir délibéré,

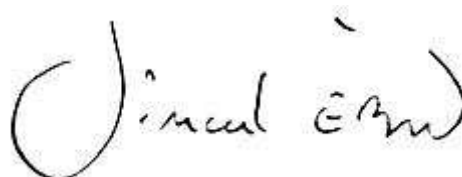
DECIDE

Article 1 : d'adopter la convention constitutive de groupement de commande pour appui à l'élaboration du schéma départemental des gens du voyage 2010-2016 de Seine-et-Marne, telle qu'elle figure en annexe n° 1 de la présente délibération, ainsi que le cahier des charges qui lui est associé, joint en annexe n° 2, et d'autoriser le président du Conseil général à la signer au nom du Département.

Article 2 : de verser les crédits réservés à cet effet, qui seront prélevés sur le programme "Actions relatives aux gens du voyage", opération "M.O.U.S. et études préalables à la création d'aires d'accueil", au bureau d'études retenu par la Commission d'appel d'offres du groupement.

Adopté à l'unanimité

LE PRESIDENT

A handwritten signature in black ink, appearing to read "Vincent Éblé". The signature is written in a cursive style with a large initial 'V'.

Vincent ÉBLÉ